

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS Le 16 JANVIER à 20 H 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations d'Issigeac sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 40 <u>Date de convocation</u> : 10 Janvier 2023

Présents 30 Pouvoirs 03 Votants 33

Délégués des communes :

Belegace ace cerminance :		
<u>BARDOU</u>	BOISSE	CONNE DE LABARDE
-M. Jean-Paul ROUSSELY Exc	-Mme Stéphanie MOLLE	-M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u>	<u>FAURILLES</u>	FAUX
-M. Jérôme BETAILLE		
-Mme Mayia BISCAY + 1 pouvoir		
-M. Jérôme LOUREC		
-Mme Mélanie KLEIBER		
-M. François LEMAIRE Excusé	-M. Gérard MARTIN	-M. Alain LEGAL
pouvoir à Mme BISCAY		-Mme Anne Marie FONTAYNE
-Mme Myriam LESCURE Excusée		
pouvoir à Mme LANDAT		
-M. Gilles BERGOUGNOUX Absent		
-Mme Annie LANDAT + 1 Pouvoir		
-M. Xavier THEVENET Absent		
-M. Maurice BARDET		
-Mme Viviane LAGENEBRE		
-M. Henri DELAGE		
<u>FONROQUE</u>	ISSIGEAC	MONMADALES
	-M. Jean-Claude CASTAGNER	
-Mme Lucie GRELON	-Mme Françoise DUBOIS	-M. Serge TABOURET
	-M. Sébastien DELMARES Absent	
<u>MONMARVES</u>	<u>MONSAGUEL</u>	MONTAUT
-M. Christian BARCHIESI	-M. Hervé DELAGE	-M. Yves VEYRAC
PLAISANCE	RAZAC D'EYMET	SADILLAC
-Mme Christine CHAPOTARD + 1	-M. Daniel TOUPANCE	-M. Ybes BORDES Excusé
pouvoir		
-M. Jean-Marie FRICOT Exc pouvoir		
à Mme CHAPOTARD	07 4110111 07 1 411011410	07.04884105.81574157
ST-AUBIN DE CADELECH	ST-AUBIN DE LANQUAIS	ST-CAPRAISE D'EYMET
-M. Pascal MARTY Absent	-Moise LABONNE Absent	-M. Henri TONELLO
ST-CERNIN DE LABARDE	ST-JULIEN-INNOCENCE-EULALIE	ST-LEON D'ISSIGEAC
-Vianney D'HAUTEFEUILLE	-M. Jean-Maurice BOURDIL	-Mme Béatrice ROUSSELY
ST-PERDOUX	STE-RADEGONDE	SERRES ET MONTGUYARD
-M. Philippe PLESTAN	-M. Michel COASSIN	-M. David HILAIRE
SINGLEYRAC		
-Mme Christine LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal du 19 décembre est adopté à l'unanimité. Le président présente ses meilleurs vœux à l'assemblée pour la nouvelle année et passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR:

Adoption procès-verbal du 19 Décembre 2022

- 1-Désignation représentants du collège public du Groupe d'Action Local (GAL) 2021-2027 Grand Bergeracois
- 2-Tarifs de réservation des salles communautaires à compter du 1^{er} janvier 2023.
- 3-Renouvellement contrat Parcours Emploi Compétence
- 4-Création de poste permanent de technicien à compter du 1^{er} mars 2023
- 5-Autorisation de signature de la convention avec le SMD3 pour utilisation de bornes privatives de collecte aux cuisines d'Issigeac
- 6-Autorisation de signature d'un avenant à la convention SAFER
- 7-Questions diverses

1-Désignation représentants du collège public du Groupe d'Action Local (GAL) 2021-2027 Grand Bergeracois

Pour rappel, le GAL a en charge la gestion du Programme 2021-2027 des Fonds territoriaux FEDER/FSE+ - FEADER (LEADER) 2023/2027 à l'échelle du Grand Bergeracois. Le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL), est responsable du portage juridique, administratif et financier de celui-ci.

Au vu de ce nouveau programme, un Groupe d'Action Locale (GAL) doit être mis en place. Le Président de la CAB est le Président du GAL.

<u>Le rôle du GAL</u> est de mettre en œuvre et faire évoluer la stratégie en fonction des besoins du territoire. Il se réunit 2 ou 3 fois par an, selon nécessité.

<u>La composition du GAL</u> est le reflet de la stratégie et des enjeux du territoire. Il est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux.

Il est composé d'acteurs publics et d'acteurs privés, ces derniers représentant plus de 50 % des membres. La répartition est établie de la manière suivante :

Collège des membres publics : 14 représentants (2021-2027).

- 4 (2 titulaires et 2 suppléants) pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;
- 2 (1 titulaire et 1 suppléant) pour la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord :
- 2 (1 titulaire et 1 suppléant) pour la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson ;
- 2 (1 titulaire et 1 suppléant) pour la Communauté de Communes des Portes Sud-Périgord;
- 4 (2 titulaires + 2 suppléants) Conseillers Départementaux.

Collège des membres privés : 18 (9 titulaires et 9 suppléants) représentants (2021-2027) issus du conseil de développement du Grand Bergeracois. Comment mentionné dans la candidature du Grand Bergeracois, les membres privés candidateront après la sélection de notre dossier par la région Nouvelle-Aquitaine.

Il est proposé de reconduire les délégués du précédent dispositif à savoir M. Jérôme BETAILLE, titulaire, et M. Alain LEGAL, suppléant. **Adopté à l'unanimité**.

Le président rappelle que les services du Grand Bergeracois, Madame TUSSEAU, reste à disposition des élus pour toute aide et renseignement concernant des opérations à monter qui pourraient bénéficier des financements de l'Europe.

2-Tarifs de réservation des salles communautaires à compter du 1er janvier 2023.

Le président fait les propositions suivantes de locations des salles de réunion communautaires, l'idée étant de solliciter une participation financière aux frais électriques de chauffage pour la période hivernale :

	Du 16 avril au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 15 avril
Associations locales du territoire CCPSP à but non lucratif et/ou à vocation d'intérêt communautaire	Gratuit	Gratuit
Associations du territoire CCPSP et hors territoire à but lucratif (activités sportives, manuelles, culturelles ou autres)	Gratuit	Forfait chauffage/clim 5 € la ½ journée 10 € la journée
Organismes de formations, insertion etcLigue de l'Enseignement	80 € par jour si occasionnel ou forfait annuel de 2 700 € si récurrence	100 € par jour si occasionnel ou forfait annuel de 2 700 € si récurrence
Association de prévention/insertion ASEPT, AFAC 24 etc	Gratuit	Forfait chauffage/clim 5 € la ½ journée 10 € la journée
Chambres consulaires	Gratuit	Gratuit
-Partenaires institutionnels et permanences récurrentes Mission Locale, PLIE, AIDE 24, Soliha, DGFIP, Pôle Emploi etcdu dispositif France Services, conciliateur de justice, S.P.I.P., médecine professionnelle, rdv ponctuels travailleurs sociaux pour public en difficulté, infirmiers.etc	Gratuit	Gratuit

Le conseil communautaire émet à l'unanimité un avis favorable.

3-Renouvellement contrat Parcours Emploi Compétence

Par délibération n° 2022-05 en date du 17 janvier 2022, le conseil communautaire a décidé la création, pour une durée d'un an à compter du 18 janvier 2022, d'un emploi aidé PEC « Parcours Emploi Compétences », au siège de la communauté pour exercer les fonctions d'agent d'accueil France Services (24/35ème) et des fonctions d'accueil/administratives en complément au siège de la communauté (11/35ème).

Considérant les besoins de la collectivité, il est proposé de renouveler le contrat à temps complet pour une période de 6 mois à compter du 18/01/2023 et d'autoriser le président à signer tous documents. Pour information, prise en charge par l'état à hauteur de 30 % sur 26 heures.

Avis favorable à l'unanimité.

4-Création de poste permanent de technicien à compter du 1er mars 2023

L'agent en poste en CDI à ce jour ayant été reçu au concours de catégorie B de technicien, il est proposé la création d'un emploi permanent de Technicien SPANC et Voirie à Temps Complet à compter du 1^{er} mars 2023. **Avis favorable à l'unanimité**.

5-Autorisation de signature de la convention avec le SMD3 pour utilisation de bornes privatives de collecte aux cuisines d'Issigeac

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer la convention présentée et la note technique concernant la mise à disposition des 4 bornes privatives à la cuisine centrale d'Issigeac.

M. TRIFFE, vice-président, relève la bonne gestion des composteurs sur le secteur d'Issigeac.

6-Autorisation de signature d'un avenant à la convention SAFER

La SAFER a transmis le 23 décembre 2022 un avenant n°1 à la convention cadre de partenariat du 27/11/2017 relative à la création d'un outil départemental de veille foncière établie entre le Département de la Dordogne et la SAFER Nouvelle Aquitaine. Cette convention arrivait à terme le 31/12/2021.

Il s'agit d'approuver l'avenant à la convention prolongeant la durée de validité jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil est sollicité pour autoriser le président à signer cet avenant et inscrire la somme de 1 000 € au budget 2023 (pour l'année 2022) au titre de la participation annuelle préalablement déterminée dans la convention initiale. **Avis favorable à l'unanimité**.

Il sera demandé à la SAFER si les participations des communes ne font pas doublon avec celle de la CCPSP.

Les informations concernant la veille foncière sont disponibles pour toutes les communes sur le site PERIGEO.

7-Questions diverses

-Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus. Art. L 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI-FP

Communication en a été faite par mail du 10 janvier 2023 à l'attention de tous les élus communautaires (titulaires et suppléants), et remise sous forme papier au cours de cette séance.

- -Etat d'avancement de l'élaboration du PLUI et loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- -Adhésion des communes au service instructeur de la CAB. Les communes de St-Aubin de Lanquais, St-Perdoux et St-Léon d'Issigeac n'ont pas fait remonter leurs décisions. Merci de les transmettre à Mme HAYMAN.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15.

La secrétaire de séance, Françoise DUBOIS Le Président, Jérôme BETAILLE